



Conseil Général



Haut-Rhin

Évaluations globales

Fin de cycle 2 & Fin de cycle 3

changements en vigueur à partir de

2012

**ÉPREUVES
RECOMMANDATIONS
DÉROULEMENT
NOTATION & VALIDATION**



cdmc



Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

Épreuves

5 épreuves seront présentées par chaque candidat. L'évaluation se déroulera le même jour en un lieu unique.

Répertoire instrumental imposé (FC2 : 6 à 10 mn – FC3 : 10 à 13 mn)

Le candidat interprétera la (les) pièce(s) instrumentale(s) imposée(s), un accompagnateur officiel sera mis à disposition pour les instruments monodiques et la percussion.

Projet personnel (FC2 : 3 à 5 mn – FC3 : 4 à 6 mn)

Le candidat interprétera, avec au moins un partenaire le projet qu'il aura choisi avec ses professeurs (FM, instrument ou chant et pratiques collectives).

Un échange de 2 mn permettra à chaque candidat d'expliquer ses motivations et l'élaboration de son projet.

Quelques repères

Sources : œuvre éditée, invention du candidat, arrangement, improvisation.

Formes: du duo au petit ensemble.

Disciplines : même instrument, autres instruments, pianiste, autres disciplines (danseur, récitant, etc.).

Partenaires : amis et/ou collègues musiciens, autres (**leurs enseignants exclus**).

Tous genres et styles : de préférence différents du répertoire instrumental imposé.

Remarque : un enregistrement sur CD n'est accepté qu'en plus du ou des partenaires.

Déchiffrage instrumental

Le candidat bénéficiera d'un temps de préparation de son déchiffrage de 10 minutes avant son interprétation.

Chants préparés

Une liste de deux chants de style « classique » et deux chants de style « musique actuelle » sera imposée. Chaque candidat choisira un chant de chaque style. Le jour des épreuves, il interprétera celui qui sera tiré au sort par le jury.

Formation musicale sur le chant « classique » : analyse/solfège

Le candidat présentera une analyse du chant « classique » choisi qu'il aura travaillé durant l'année.

Le jury vérifiera les compétences solfégiques du candidat en se référant à la partition.

Recommandations

Il est primordial de présenter les élèves aux évaluations de fin de cycle lorsque leurs professeurs estiment qu'ils sont prêts à les réussir.

Les professeurs d'instrument sont professeurs référents pour les raisons suivantes :

- ils procèdent à la sélection des répertoires,
- ils participent au choix du projet personnel,
- ils connaissent les sources documentaires.

Répertoire instrumental imposé - Projet personnel - Chants préparés

Les répertoires instrumentaux et vocaux peuvent être abordés dès le début de l'année scolaire.

Le projet personnel devra être présenté au responsable d'école avant fin décembre pour validation par le CDMC, par le biais du formulaire prévu à cet effet.

L'originalité sera à privilégier.

Aucun **projet personnel** ne pourra être commun à deux candidats qui se présentent la même année.

Déroulement

Les évaluations se dérouleront en deux parties.

Au sein de chaque partie les candidats auront le loisir de déterminer l'ordre des épreuves.

Première partie :

- Répertoire instrumental imposé
- Projet personnel
- Chants préparés

Seconde partie :

- Formation musicale sur le chant préparé
- Déchiffrage instrumental

Notation et validation

Répertoire instrumental imposé _____	7 points*
Projet personnel _____	5 points
Déchiffrage instrumental _____	3 points
Chants préparés _____	2 points
Formation musicale sur un des chants _____	3 points

Le diplôme de fin de cycle 2 ou de cycle 3 sera décerné à partir de l'obtention de 10 points sur 20.

*Cependant, si la note attribuée à l'épreuve du **Répertoire instrumental imposé** est inférieure ou égale à 3, elle devient éliminatoire pour l'obtention du Diplôme de fin de cycle.